Marché de services (prestations intellectuelles)

-

MISSION DE COORDINATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE LA TRANSFORMATION ET DE L'OUVERTURE DES ESPACES D'ACCUEIL DU PUBLIC DE L'OPERA BASTILLE

Marché n° MP-26-DFG-076

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Version du 10/11/2026

Date et heure limite de remise des offres le jeudi 3 décembre 2026 à 12h00

La remise des offres devra s'effectuer à l'adresse Internet suivante :

https://operanationaldeparis.marches-publics.info/

MAITRISE D'OUVRAGE
Opéra national de Paris
(EPIC)

OPÉRA BASTILLE 120 rue de Lyon, 75012 Paris
PALAIS GARNIER 8 rue Scribe, 75009 Paris
OPERADEPARIS.FR
01 40 01 17 89

RCS PARIS B 784 396 079

TABLE DES MATIERES

Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION3
Article 2. DUREE DU MARCHE3
Article 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION3
3.1 Etendue de la consultation et forme du marché3
3.2 Représentant du pouvoir adjudicateur3
3.3 Modifications de détail au dossier de consultation3
3.4 Renseignements complémentaires demandés par les soumissionnaires4
3.5 Délai de validité des offres4
Article 4. TYPE DE MARCHE4
Article 5. REGIME DE PRIX4
Article 6. VARIANTES4
Article 7. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES4
Article 8. VISITE DU SITE4
Article 9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION4
Article 10. PRESENTATION DES CANDIDATURES5
Article 11. PRESENTATION DES OFFRES6
11.1 Groupement d'opérateurs économiques6
11.2 Contenu des offres à remettre6
Article 12. EXAMEN DES CANDIDATURES7
Article 13. ANALYSE DES OFFRES7
13.1 Examen des offres7
13.2 Critères de jugement des offres7
Article 14. NEGOCIATIONS8
Article 15. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES8
15.1 Remise des plis8
15.2 Formats de documents9
15.3 Outils requis pour faire une réponse électronique9
15.4 Types de certificat de signature9
15.5 Traitement des codes malicieux (virus)10
15.6 Copie de sauvegarde10
Article 16. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE11
Article 17. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT11
Article 18. PROCEDURES DE RECOURS12
Article 19. EGALITE ET DIVERSITE12

Type de marché :	MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
Référence du marché :	MP 26 DFG 076
Etablissement public émetteur, ci-après dénommé « l'Opéra » :	Opéra national de Paris 120 rue de Lyon 75012 PARIS

Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne une mission de coordination des systèmes de sécurité incendie dans le cadre de l'opération de la transformation et de l'ouverture des espaces d'accueil du public de l'opéra Bastille (75012).

Le projet est détaillé dans les autres pièces du dossier de consultation des entreprises.

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maitre de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 57 M€ H.T. (indice BT 01 valeur d'octobre 2025). L'enveloppe est répartie de la façon suivante :

- Transformation et ouverture des espaces d'accueil du public (hors rénovation de l'amphithéâtre) : 53 M€ HT
- Rénovation de l'amphithéâtre : 4 M€ HT

Article 2. DUREE DU MARCHE

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 54 mois.

La durée du présent marché est justifiée par la durée prévisionnelle de l'opération, estimée à environ 54 mois jusqu'à sa réception, et par la nécessité d'assurer les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pendant toute la durée de l'opération.

La durée prévisionnelle débutera à compter de la notification du présent marché.

Les délais associés à chacune des phases de la mission sont présentés à l'article 10 du CCP.

Article 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Etendue de la consultation et forme du marché

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L. 2123-4 1° du code de la commande publique.

3.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Alexander NEEF, Directeur général de l'Opéra national de Paris, nommé par décret du 22 juillet 2026.

3.3 Modifications de détail au dossier de consultation

L'Opéra national de Paris se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les soumissionnaires, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.4 Renseignements complémentaires demandés par les soumissionnaires

Pour toute information relative à cette procédure, les soumissionnaires sont invités à poser leurs questions sur le profil acheteur de l'Opéra, à l'adresse suivante : https://operanationaldeparis.marches-publics.info/ (onglet "poser une question" sur la page dédiée à la procédure).

Les renseignements devront être demandés au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres, et ce, afin de pouvoir adresser une réponse identique à tous les soumissionnaires.

3.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à six (6) mois à compter de la date de remise des offres figurant en page 1 du présent règlement.

Article 4. TYPE DE MARCHE

Il s'agit d'un marché de services (prestations intellectuelles).

Article 5. REGIME DE PRIX

Le marché est conclu à prix mixte. Il comprend une part à prix global et forfaitaire et une part à bons de commande sans montant annuel minimum et avec un montant maximum de 40 000 € HT sur la durée totale du marché.

Article 6. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

Article 7. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l'achat de prestation similaire aux prestations décrites au présent marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

Article 8. VISITE DU SITE

Aucune visite n'est proposée dans le cadre de la présente consultation.

Article 9. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces du dossier de la consultation sont disponibles sur le site Internet https://operanationaldeparis.marches-publics.info/

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque soumissionnaire.

Il se compose des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe,
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe,
- La pièce financière composée de :
 - la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
 - le bordereau des prix unitaires (BPU),
 - le détail quantitatif estimatif (DQE).

Article 10. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats remettront les documents suivants au titre de leur candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur justifiant qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et notamment qu'ils satisfont aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; NOTA : les candidats doivent produire les mêmes justificatifs fiscaux et sociaux concernant leur(s) cotraitants et/ou sous-traitant(s) le cas échéant

2° Le formulaire DC1 intitulé « Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants » (Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. Ce document doit être signé, soit par le candidat individuel, soit par tous les membres du groupement en cas de candidature groupée ; Le formulaire DC2 intitulé « Déclaration du candidat ou du membre du groupement » (Ce document est à renseigner par le candidat individuel ou, en cas de candidature groupée, par chaque membre du groupement. Il n'a pas besoin d'être signé) ;

3° La copie du (des) jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire ;

4° Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires spécifique à l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

5° Les références présentées au cours des trois dernières années, portant sur des opérations de même nature, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

6° Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pendant les 3 dernières années ;

7° Un titre ou un certificat de qualification professionnelle (CNPP, AFNOR ou équivalent) attestant des compétences techniques selon la norme NF S 61-931 ;

8° Une description des équipements et moyens matériels dont le candidat dispose.

Les imprimés DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat En cas de candidature sous forme d'un groupement d'entreprises, il est précisé que si le groupement remplit une seule lettre de candidature (DC1 ou équivalent), chaque membre du groupement devra produire tous les autres documents mentionnés ci-avant.

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra

à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

Article 11. PRESENTATION DES OFFRES

11.1 Groupement d'opérateurs économiques

Les candidats peuvent répondre à la consultation à titre individuel ou sous la forme d'un groupement momentané d'opérateurs économiques.

En cas de candidature en groupement d'opérateurs économiques, aucune forme juridique déterminée n'est imposée au groupement par le pouvoir adjudicateur au stade du dépôt de la candidature et de l'offre, conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du code de la commande publique.

Toutefois, au stade de l'attribution et conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du code de la commande publique, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

La personne publique souhaite ainsi se prémunir contre les risques d'une défaillance éventuelle de l'un des membres du groupement sur toute la durée du marché.

En application des dispositions de l'article R.2142-21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément à l'article R2142-23 du code de la commande publique, les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

11.2 Contenu des offres à remettre

L'offre à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

1. L'acte d'engagement (AE) et son annexe, dûment complétés et signés ;
2. Le cahier des clauses particulières (CCP), signé, sans qu'aucune modification n'y soit apportée (sous peine de non-conformité de l'offre) ;
3. La pièce financière (DPGF et BPU/DQE), dûment complétée et signée ;
4. Un mémoire organisationnel et méthodologique,

 Le mémoire organisationnel et méthodologique devra contenir les éléments suivants :

 - Les moyens humains dédiés à l'exécution du marché,
 - La méthodologie d'intervention envisagée,
 - Les actions de nature environnementale dans le cadre de cette opération.

5. Le récépissé numérique attestant de la remise du questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle », cf. 19 du présent RC.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Tous les documents remis par les candidats doivent être rédigés en français (ou faire l'objet d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté).

Article 12. EXAMEN DES CANDIDATURES

Niveau minimum de capacités :

- Minimum du CA, annuel, sur la moyenne annuelle des 3 derniers exercices : 80 K€

Les candidatures qui ne présentent pas ce niveau minimum de capacité seront éliminées.

Les garanties et capacités des candidats seront appréciées notamment au regard des références présentées, du chiffre d'affaires réalisé dans ce domaine et des effectifs de la société.

Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques, professionnelles, économiques et financières suffisantes au regard de la nature et de l'importance du marché ne seront pas admises.

Article 13. ANALYSE DES OFFRES

13.1 Examen des offres

Conformément à l'article R. 2152-1 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

13.2 Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés comme suit :

1. **La valeur technique (notée sur 100 points pondérés à 50 %)**, appréciée au regard du mémoire organisationnel et méthodologique, au regard des sous-critères suivants :
 Sous-critère n°1.1 – Pertinence des moyens humains dédiés (Intervenants, titres d'études, CV et expérience professionnelle) à l'exécution du marché à l'appui d'un organigramme à chaque phase des opérations (50 points)
 Sous-critère n°1.2 – Pertinence de la méthodologie d'intervention (50 points), au regard de :
 - La description de la compréhension des enjeux du site et du projet ;
 - La méthodologie d'intervention propre à garantir l'effectivité de sa mission, précisant notamment les modalités d'intervention sur site, les modalités d'alerte et de reporting au profit des intervenants à l'opération et du Maître de l'Ouvrage, en phase conception et en phase réalisation.
2. **La valeur environnementale (notée sur 100 points pondérés à 10 %)**, au regard des actions de nature environnementale mises en œuvre par le candidat, dans le cadre de cette opération, telles que décrites dans le mémoire organisationnel et méthodologique.
3. **La valeur financière (notée sur 100 points pondérés à 40 %)**, au regard des sous-critères suivants :
 Sous-critère n°3.1 – Prix global et forfaitaire décomposé dans la DPGF (55 points)

Sous-critère n°3.2 - Prix renseignés dans le Bordereau des prix unitaires (BPU) et analysés dans le Détail quantitatif estimatif (DQE) (45 points)

Tout soumissionnaire n'ayant pas obtenu la note totale minimale pondérée de 30/60 sur la valeur technique et la valeur environnementale sera éliminé sans que le critère relatif à la valeur financière de l'offre ne soit examiné.

Article 14. NEGOCIATIONS

L'Opéra national de Paris se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires ayant présenté les trois meilleures offres à l'issue de l'analyse technique, environnementale et financière. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, étant entendu que celle-ci n'a pas pour objet ou pour effet de modifier la substance de l'offre.

L'analyse des offres pourra évoluer en fonction du résultat des négociations.

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de ces négociations.

Article 15. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

15.1 Remise des plis

La remise des pièces mentionnées aux articles 10 et 11 du présent RC se fera selon les modalités suivantes.

La remise des plis devra impérativement s'effectuer à l'adresse Internet suivante :

https://operanationaldeparis.marches-publics.info/, sur la page dédiée à la présente procédure ; avant les date et heure limites de réception indiquées en première page du présent document.

Heure : Fuseau horaire de référence GMT/UTC +1.

Le candidat doit prendre en compte le délai de transmission des plis sur le réseau internet, en fonction de la taille des documents, de ses propres capacités techniques et de raccordement à Internet.

Si le pli risque de dépasser 500 MO, il convient de contacter l'assistance AWS aux points de contacts indiqués ci-après, au minimum 48 H avant le dépôt du pli.

Les plis sont "hors-délai" et donc irrecevables, si leur téléchargement se termine après l'heure limite. Seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt. Cette attestation apparaîtra à l'écran et sera adressée par courriel.

Conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande publique, si plusieurs offres sont successivement transmises par le candidat, seule la dernière offre remise sera ouverte.

En cas de difficulté, les candidats sont invités à contacter le support technique au 0892 14 00 04 ou à l'adresse suivante : support-entreprises@aws-france.com

Les candidats doivent s'inscrire sur la plateforme de dématérialisation des achats de l'Opéra national de Paris à l'adresse suivante : https://operanationaldeparis.marches-publics.info, en suivant la procédure indiquée sur le site. L'adresse courriel enregistrée est essentielle : elle servira d'identifiant et sera le seul point de contact du candidat pour toutes les notifications relatives aux consultations auxquelles il participe.

L'espace fournisseurs (accessible sur https://operanationaldeparis.marches-publics.info) permet de télécharger les documents de consultation, déposer les candidatures ou offres dématérialisées, être informé du suivi de la procédure à laquelle le candidat participe, au moyen d'alertes.

En cas d'utilisation d'un filtre anti-spam, les adresses suivantes devront être placées dans le carnet d'adresse du candidat :

- courrier@aws-france.com
- entreprises@aws-france.com
- alertes-entreprises@aws-france.com
- support-entreprises@aws-france.com

15.2 Formats de documents

Pour chaque pièce, le candidat renseignera son nom et le nom de la pièce assorti du numéro de marché.

Les documents doivent être remis dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité :

- Traitement de texte (.doc, .rtf),
- Tableur (.xls),
- Diaporama (.ppt),
- Format Acrobat (.pdf),
- Images (.jpg, .gif, .png),
- dossiers compressés (.zip),
- Autocad lecture seule.

Les pièces financières doivent être remises en format tableur (.xls) et format Acrobat (.pdf).

Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus. Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.

L'Opéra se réserve le droit de convertir ultérieurement les formats des données et des pièces du marché dans lesquels ont été encodés les fichiers afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les fichiers comportant notamment les extensions suivantes ne doivent pas être utilisés par le soumissionnaire : exe, com, bat, pif, vbs, scr, msi, eml.

15.3 Outils requis pour faire une réponse électronique

Le candidat doit s'assurer qu'il dispose des outils listés ci-dessous sur son poste de travail pour être en mesure de déposer son offre électronique, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

- une machine virtuelle Java* (JAVA, avec la version 1.7 ou 1.8. Java V 9 et plus ne sont pas supportés)

 **Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (http://java.sun.com),*

- Navigateur recommandé : tous, sauf Internet explorer, sont en mode « JNLP »

15.4 Types de certificat de signature

Les offres et les candidatures doivent porter une signature électronique permettant d'identifier l'entreprise candidate et d'authentifier le signataire.

ATTENTION : Chaque pièce contractuelle devra être signée électroniquement, la signature unique du dossier zip contenant la candidature et l'offre ne suffit pas.

Il est de la responsabilité de l'entreprise de se procurer un certificat électronique afin de signer électroniquement son offre. Le certificat de signature reconnu sur la plateforme doit être référencé sur une des listes suivantes :

- http://www.lsti-certification.fr/ (FR)

- https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/policies/trust-services-and-eidentification (EU)

La conformité du certificat utilisé pour être testé sur la page suivante :

- http://www.marches-publics.info/Test-Certificat.htm

Ce test permettra à la plate-forme d'identifier les certificats encore inconnus de celle-ci, et si c'est techniquement possible de le déclarer dans la base des certificats reconnus par AWS dans les 48 heures.

L'Opéra national de Paris attire l'attention des candidats sur le délai administratif demandé par les organismes de certification pour la délivrance des certificats de signature. Il convient donc d'anticiper le plus possible la demande de certificat par rapport à la date limite de réception des offres.

15.5 Traitement des codes malicieux (virus)

En cas de détection lors de l'ouverture d'un dossier de son infection par un virus informatique, il sera procédé par l'Opéra national de Paris, à une tentative de réparation ; en cas d'échec, le dossier pourra être complété s'il s'agit d'un document relatif à la candidature et il devra être déclaré irrecevable s'il s'agit d'un document relatif à l'offre ; le candidat concerné sera informé de la situation et du résultat de la tentative de réparation.

L'Opéra national de Paris utilise l'antivirus « eTrust antivirus » de la Société Computer Associates, avec une fréquence de mise à jour quotidienne.

Si la récupération des documents n'est pas possible et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci pourra être ouverte par l'Opéra national de Paris.

15.6 Copie de sauvegarde

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde du pli électronique déposé sur le profil acheteur de l'Opéra national de Paris.

S'il utilise cette possibilité, la copie de sauvegarde sera envoyée impérativement dans les délais requis, soit sur support physique électronique (CD-ROM, Clé USB) soit sur support papier.

Cette copie doit obligatoirement :

- comporter la mention lisible : « COPIE DE SAUVEGARDE – INTITULÉ– NE PAS OUVRIR – NOM DU CANDIDAT »

- être remise sous pli scellé à l'adresse suivante :

 Opéra national de Paris – Service juridique et achats

 120, rue de Lyon

75012 Paris

Les documents figurant sur ces supports doivent respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde ne pourra être ouverte par l'Opéra national de Paris qu'en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

L'Opéra national de Paris ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé pour son profil acheteur.

Article 16. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

L'Opéra national de Paris a mis en place une plateforme de dématérialisation afin de contrôler automatiquement la régularité de ses fournisseurs au regard de la règlementation sociale et fiscale.

Le candidat déclaré attributaire devra ainsi produire dans un délai maximum de cinq jours ouvrés à compter de la demande qu'il aura reçue à l'issue de la sélection des offres :

- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ;
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Un opérateur économique établi à l'étranger produit un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente dans son pays d'origine ou d'établissement.

- Une attestation de déclarations et de paiement délivrée par l'administration fiscale (la liasse 3666 volets 1 et/ou 2 et/ou 3, ou le NOTI 2 - http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires)
- L'attestation de vigilance ((URSSAF /MSA/ AGEFIPH)
- La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail ;
- L'attestation de l'Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.

Le candidat déposera ainsi les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sur la plateforme en ligne, mise à disposition gratuitement par l'Opéra national de Paris, à l'adresse suivante : https://app.provigis.com/login.

A défaut de transmission des pièces susmentionnées selon les modalités précisées, le marché sera attribué au candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne.

Article 17. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le financement est opéré sur les fonds propres de l'établissement.

Le délai dont dispose l'Opéra national de Paris pour procéder au paiement est de 30 (trente) jours, sauf suspension de droit, à compter de la date de réception par l'Opéra national de Paris de la facture envoyée en recommandé avec AR ou remise contre récépissé, par le Titulaire.

A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, sauf suspension de droit, le Titulaire pourra prétendre au versement d'intérêts moratoires au taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir, et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement s'élevant à 40 euros.

Article 18. PROCEDURES DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75004 PARIS (E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 – Adresse internet : http://paris.tribunal-administratif.fr

Article 19. EGALITE ET DIVERSITE

L'Opéra national de Paris est détenteur depuis 2018 des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

Il s'engage à ce titre à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité professionnelle et l'inclusion, comme notamment :

- Des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations à l'attention de tous les personnels, en ciblant plus particulièrement l'encadrement et les équipes de gestion des ressources humaines ;
- Un plan d'actions pluriannuel afin de progresser en matière d'égalité. L'Opéra national de Paris s'engage ainsi à lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels, en particulier l'accès aux fonctions d'encadrement supérieur.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, l'Opéra national de Paris souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d'être informé de leurs propres actions en matière d'égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

Compte tenu de cette ambition, il est demandé aux candidats de remplir le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par le ministère de la culture. Il prend la forme d'un formulaire informatique disponible à l'adresse suivante :

https://minculture.sphinxonline.net/SurveyServer/s/MC-DirectionMetier8/Questionnaire-egalitediversite/questionnaire.htm

Les candidats transmettent obligatoirement le récépissé numérique délivré par le site internet au service juridique et achats de l'Opéra national de Paris.

Les informations renseignées dans ce questionnaire n'ont aucune incidence sur l'analyse des candidatures ni sur l'évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d'amélioration et de progrès, le futur Titulaire s'engage à actualiser le questionnaire si l'Opéra national de Paris lui en fait le demande, dans les conditions fixées dans les documents du marché.
